

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVALL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDES représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 006-282/14/CC

**■ Programme opérationnel FSE 2007-2013 - Enveloppe FSE Quartiers Sensibles - Attribution d'Aides FSE
DES 14/11786/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 3.3.2 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FSE PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre Contrats Urbains de Cohésion Sociale de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- les dispositifs PAPEJ (point d'accueil pour les jeunes dans les quartiers) devenus MOVE (Mobilisation Vers l'Emploi),
- les clauses d'insertion dans les marchés publics,
- Les plateformes de mobilité.

Le Préfet de Région, par courrier du 2 avril 2010, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole d'une subvention globale FSE de 1 035 000 euros, dont 35 000 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 2 076 600 euros (Commission Régionale de Programmation du 26 février 2010).

Une convention de gestion de la subvention globale FSE « Quartiers sensibles », approuvée par délibération RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 7 mai 2010.

C'est à ce titre que 13 Centres Sociaux ont déposé des demandes de subvention pour la réalisation des actions « Mobilisation Vers l'Emploi » :

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

N° Présage	Porteurs de projets	Opérations	Coût total	FSE	Autres fonds
47766	CS Grand Saint Antoine	Mobilisation Vers l'Emploi	70 417,00 €	31 000,00 €	39 417,00 €
47765	MPT Kleber	Mobilisation Vers l'Emploi	67 380,00 €	30 880,00 €	36 500,00 €
47747	CS Saint Gabriel	Mobilisation Vers l'Emploi	48 262,00 €	24 000,00 €	24 262,00 €
47748	CS Mer et colline	Mobilisation Vers l'Emploi	189 887,00 €	91 024,00 €	98 863,00 €
47694	CS Roy d'Espagne	Mobilisation Vers l'Emploi	92 735,00 €	30 000,00 €	62 735,00 €
47744	CS La Gavotte Peyret	Mobilisation Vers l'Emploi	48 262,00 €	24 000,00 €	24 262,00 €
47743	CS Bois Lemaître	Mobilisation Vers l'Emploi	68 100,00 €	30 000,00 €	38 100,00 €
47716	CS Saint Just - La Solitude	Mobilisation Vers l'Emploi	77 909,00 €	30 000,00 €	47 909,00 €
47629	CS Agora	Mobilisation Vers l'Emploi	64 680,00 €	30 000,00 €	34 680,00 €
47632	CS La Garde	Mobilisation Vers l'Emploi	62 000,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €
47706	CS Baussenque	Mobilisation Vers l'Emploi	65 280,00 €	32 000,00 €	33 280,00 €
47752	CS Bourrelly	Mobilisation Vers l'Emploi	67 500,00 €	31 000,00 €	36 500,00 €
47767	CS La Castellane	Mobilisation Vers l'Emploi	78 792,00 €	30 000,00 €	48 792,00 €
TOTAL			1 001 204,00 €	444 904,00 €	556 300,00 €

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FSE 2007-2013 « Axe 3.3.2 » lancé par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- La délibération RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 relative à l'approbation des autorisations de programme concernant les subventions globales FEDER et FSE;
- La Commission Régionale de Programmation du 26 février 2010 et le courrier de notification du Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 2 avril 2010 ;
- La convention de subvention globale FSE « Quartiers sensibles » du 7 mai 2010 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 5 juin 2014 ;
- La commission régionale de programmation des fonds structurels du 25 juin 2014.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE aux porteurs de projet leurs permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 3.3.2 « quartiers sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la Communauté Urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subvention et sont votées les aides FSE suivantes :

1) N° 47766 – CS Grand Saint-Antoine « MOVE »

Le service instructeur présente ce dossier aux membres du comité. Une aide FSE de 31 000 euros est demandée sur une dépense éligible de 70 417,32 euros TTC.

2) N° 47765 – MPT Kleber « MOVE »

Le service instructeur présente ce dossier aux membres du comité. Une aide FSE de 30 880 euros est demandée sur une dépense éligible de 67 380 euros TTC.

3) N° 47767 – CS La Castellane « MOVE »

Le service instructeur présente ce dossier aux membres du comité. Une aide FSE de 30 000 euros est demandée sur une dépense éligible de 78 792 euros TTC.

4) N° 47752 – CS Bourrely « MOVE »

Le service instructeur présente ce dossier aux membres du comité. Une aide FSE de 31 000 euros est demandée sur une dépense éligible de 67 500 euros TTC.

5) N° 47747 – CS Saint-Gabriel « MOVE »

Le service instructeur présente ce dossier aux membres du comité. Une aide FSE de 22 000 euros est demandée sur une dépense éligible de 44 215 euros TTC.

6) N° 47748 – CS Mer et Colline « MOVE »

Le service instructeur présente ce dossier aux membres du comité. Une aide FSE de 30 000 euros est demandée sur une dépense éligible de 62 820 euros TTC.

7) N° 47694 – CS Roy d'Espagne « MOVE »

Le service instructeur présente ce dossier aux membres du comité. Une aide FSE de 30 000 euros est demandée sur une dépense éligible de 92 735 euros TTC.

8) N° 47744 – CS La Gavotte-Peyret « MOVE »

Le service instructeur présente ce dossier aux membres du comité. Une aide FSE de 24 000 euros est demandée sur une dépense éligible de 48 262 euros TTC.

9) N° 47743 – CS Bois Lemaitre « MOVE »

Le service instructeur présente ce dossier aux membres du comité. Une aide FSE de 30 000 euros est demandée sur une dépense éligible de 68 100 euros TTC.

10) N° 47716 – CS Saint-Just – La Solitude « MOVE »

Le service instructeur présente ce dossier aux membres du comité. Une aide FSE de 30 000 euros est demandée sur une dépense éligible de 77 909 euros TTC.

11) N° 47629 – CS Agora « MOVE »

Le service instructeur présente ce dossier aux membres du comité. Une aide FSE de 30 000 euros est demandée sur une dépense éligible de 64 680 euros TTC.

12) N° 47632 – CS La Garde « MOVE »

Le service instructeur présente ce dossier aux membres du comité. Une aide FSE de 31 000 euros est demandée sur une dépense éligible de 62 000 euros TTC.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

13) N° 47706 – CS Baussenque « MOVE »

Le service instructeur présente ce dossier aux membres du comité. Une aide FSE de 32 000 euros est demandée sur une dépense éligible de 65 280 euros TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Sous-Politique B340 -Nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et Nature 2042 pour les subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Opération 2010/0090 « SG FSE Axe 3. 3.2 Quartiers sensibles ».

Les subventions FSE sont attribuées en cofinancement du projet présenté selon le plan de financement qui sera annexé à la convention FSE qui découlera de cette décision.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les notifications, conventions et avenants FSE qui découlent de ces décisions.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux relations internationales
et à l'Europe

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Jean-Pierre BERTRAND

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER